



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 17 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 10 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT

Excusés : Michel JEANNIN, pouvoir donné à Michel MARTOIA  
Philippe LUYAT, pouvoir donné à Dominique PICAVEZ  
Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON  
Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Marijane GEISSLER  
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Lucie BALMET  
Sandrine BOSCARO, excusée

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n° D\_07\_17072023**

### **Objet : Règlement intérieur du boudrome communal**

Monsieur le Maire indique qu'afin de réglementer l'accès et les conditions d'utilisation du boudrome de Susville afin d'en assurer le bon ordre, la sécurité et le bon état de conservation, il a été travaillé un règlement intérieur qui sera affiché au sein du bâtiment et applicable à tous ses utilisateurs.

Il est indiqué qu'un exemplaire du projet de règlement intérieur a été transmis aux conseillers préalablement au présent conseil municipal.

### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal,**

Approuve le règlement intérieur du boudrome de Susville qui entrera en vigueur à compter de son affichage,

Charge le Maire de le faire respecter par l'ensemble des activités utilisatrices et utilisateurs.

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication à la mairie  
le 18 juillet 2023.  
Le Maire, Emile BUCH.*

